

7	U.E. 4.5 – S4 Soins infirmiers et gestion des risques	2	OUI avec UE 4.3	Vendredi 6 juin 2025 09h00 – 11h30	08h30	2 h 30	1,2,3	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident	* Pertinence de l'analyse de la situation * Identification des causes * Pertinence du questionnement et hypothèses de solutions
5	U.E. 4.6 – S4 Soins éducatifs et préventifs	2	NON	Du 19 au 25 mai 2025	Selon planification	Selon planification		Action éducative individuelle ou de groupe, auprès d'une personne ou d'un groupe ----- Travail écrit de groupe sur l'action éducative envisagée	* Pertinence du choix de l'action éducative au regard de la situation * Pertinence de l'action * Adaptation des outils
5 10	U.E 5.4 – S4 Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	4	NON	<u>Oral</u> Mardi 10 juin 2025 8h00 – 17h00 Mercredi 11 juin 25 8h00 – 17h00 Jeudi 12 juin 25 8h00 – 17h00	Selon planification 0 h 30			Présentation d'une démarche d'éducation ou de prévention ou d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs	* Pertinence du choix des actions d'éducation, de prévention ou d'encadrement au regard de la situation * Adéquation des méthodes et des moyens envisagés avec les objectifs et les résultats attendus * Analyse critique des résultats de l'action
8	U.E 6.2 – S4 Anglais	2	NON	Mardi 1er avril 2025 9h00 – 10h30	8h30	1 h 30	1,2,3	Traduction écrite ou orale en français d'un article professionnel ----- Traduction écrite	* Justesse du vocabulaire
*	UE 5.8 - S4 Stage	10	NON	Du 03/02/25 au 07/03/25 Du 21/04/25 au 16/05/25 Semaine 21 Service Sanitaire	350h dont 35h			* Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale de stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique * Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées * Analyse de pratique professionnelle - APP – 1 APP transmises au formateur référent du suivi pédagogique, au plus tard le 10/03/25. 1 APP transmises au formateur référent du suivi pédagogique, au plus tard le 19/05/25	

Pour les UE concernées, la compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement entre la session 1 et la session 2 de la même année.

L'étudiant doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les UE non validées.

La session de rattrapage est programmée la semaine n° 28, soit du **07 au 11 juillet 2025.**

La session de rattrapage du stage est programmée **des semaines 28 à 32 inclus**

TOUT ÉTUDIANT ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉE CI-DESSUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION.

Patriek LEHMANN